

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Septembre 2021

Délibération n°20210923_06

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 8

= VOTANTS : 57

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ATTRIBUTION D'AIDES CULTURELLES

Le jeudi 23 septembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : COMBAUD Renaud - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - LAVERGNE Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
LIZOT Jackie représenté par GAUTHIER Yolande - suppléante
AGUESSEAU Norbert représenté par PERRON Caroline - suppléante
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante
TEXIER Didier représenté par RADOUX Loïc - suppléant
CRINE Jean-Jacques représenté par COUSSY Gilbert - suppléant
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante
JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
HENRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
BERTRAND Didier - pouvoir à PAPILLAUD Sonia
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à BRAUNBARTH Jean-Philippe

Absents excusés : PERRON Michelle - TEILLET Anne

Absents non excusés : PERCHE Marie-Annick - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ATTRIBUTION D'AIDES CULTURELLES

Vu la délibération n°20190404_03 en date 04 avril 2019 approuvant les modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,

Vu les propositions issues du bureau communautaire du 28 juin 2021 et de la commission culture et patrimoine en date du 14 septembre 2021,

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine rappelle que la CDC dispose d'un règlement pour l'attribution de subvention dans le cadre de la programmation d'évènements culturels par des associations ou des collectivités.

Pour mémoire, voici les principaux critères d'attribution des aides communautaires :

- Montant de la subvention maximum « événement culturel isolé » : 20 % des dépenses éligibles plafonnée à une aide maximum de 500 € pour un événement « isolé ». Possibilité d'en bénéficier tous les 2 ans pour un événement récurrent.
- Montant de la subvention maximum « festival » : 20 % des dépenses éligibles et aide maximum de 2000 € pour un « festival ». Possibilité d'en bénéficier tous les 2 ans pour événement récurrent.

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine expose les demandes de subvention culturelle et propose d'attribuer les aides culturelles suivantes :

Festival Dom Rémi Carré :

Portage de la manifestation : Association « Dom Rémi Carré »
Lieu : Saint-Amant-de-Boixe
Date : 31 juillet au 08 août 2021
Objet : festival autour de la musique et des instruments anciens
Montant du budget total : 16 585 €
Montant des dépenses subventionnables : 10 835 €
Montant de la subvention proposée : 2 000 €

Monpapl'art :

Portage de la manifestation : Association « les Clairifontains en herbe »
Lieu : Fontclaireau
Date : 18 juillet 2021
Objet : exposition d'artistes dans les rues de Monpape
Montant du budget total : 2480 €
Montant des dépenses subventionnables : 1750 €
Montant de la subvention proposée : 350€

Concert église Cellefrouin :

Portage : Mairie
Lieu : Cellefrouin
Date : 29 juillet 2021
Objet : Concert « Septet vocal féminin Flos de Spira »
Montant du budget total : 1900 €
Montant des dépenses subventionnables : 1850 €
Montant de la subvention proposée : 370€

Fête de la Confiture à Saint-Fraigne :

Portage : Mairie

Lieu : Jardins de l'Isle Nature à Saint-Fraigne

Date : 11 et 12 septembre 2021

Objet : fête de la confiture

Dispositif : festival

Montant du budget total : 32 325 €

Montant des dépenses subventionnables : 12 000 €

Montant de la subvention proposée : 1 500 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** les aides précitées aux porteurs de projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à réaliser tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20210923-20210923_06-DE
Reçu le 30/09/2021
Publié le 30/09/2021